

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 16 MAI 2019

A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. François BERINGER, Maire

Etaient présents : Liliane HOMBERT, Céline BENSEL, Dominique VOGT, Corinne INVERNIZZI, Edith RIEFFLE, Florent BEAUDELLOT, Emilie BERINGER, Nicole MONTANI, Michel SEILER (*jusqu'au point n° 5-A ; absent à compter du point n° 5-B*), Francine SITTLER, Ludovic BERINGER

Absents excusés : Marie-Thérèse DONZÉ, Sandrine ANTONY, Matthias SIMON

Absent : Samuel SANTORO

Procurations : Marie-Thérèse DONZÉ à Céline BENSEL  
Sandrine ANTONY à Francine SITTLER  
Matthias SIMON à Florent BEAUDELLOT  
Michel SEILER à Nicole MONTANI à compter du point n° 5-B

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

### ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019
2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
3. LOTS DE CHASSE N° 2 ET 3 – DEMANDE DE CESSION DU BAIL DE CHASSE
4. VENTE DU BÂTIMENT 13 RUE DU CANAL D'ALSACE
5. TRAVAUX DE SÉCURISATION DU VILLAGE
6. PLACE DE L'ÉGLISE
7. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PÉRISCOLAIRE
8. DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION CELTIC'HARDT
9. BUDGET EAU – DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N° 1
10. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### 2. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 10 rue de Rumersheim, section 11 n° 348/155
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 14 rue du Château d'Eau, section 10 n° 295/2
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 10A rue de Roggenhouse, section 11 n° 557/158
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 26 rue des Merisiers, section 11 n° 511
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 10 rue des Merisiers, section 11 n° 522
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 4 impasse des Sorbiers, section 11 n° 513 et 615/282

### 3. LOTS DE CHASSE N° 2 ET 3 – DEMANDE DE CESSION DU BAIL DE CHASSE

Par courrier reçu le 10 avril 2019, M. Gérard PETER, Président de l'association « La St Hubert de Blodelsheim » et locataire des lots de chasse n° 2 et 3 pour la période allant du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024, a informé la commune de sa décision de céder ses deux baux de chasse à M. Hubert KIEFFER.

Conformément à l'article 18 du cahier des charges type des chasses communales du Haut-Rhin, la 4 C s'est réunie le 02 mai 2019 pour examiner cette demande et a donné un avis favorable.

Le Conseil municipal, après avoir été informé des instructions réglementaires relatives aux conditions de cession en cours de bail de location,

- **ACCEPTE** la proposition de cession de bail des lots de chasse n° 2 et 3 au profit de M. Hubert KIEFFER, domicilié 30 rue de Rumersheim à Munchhouse.

Cette modification fera l'objet d'un avenant aux conventions de gré à gré signées avec l'association « La St Hubert de Blodelsheim » le 31 octobre 2014.

### 4. VENTE DU BÂTIMENT 13 RUE DU CANAL D'ALSACE

En séance du 13 décembre 2018, le Conseil municipal validait le principe de la vente de la maison d'habitation sise 13 rue du Canal d'Alsace à Mme Jessica LITTY et M. Mickael VUILLEMARD, qui en sont locataires depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012.

La parcelle de 6,10 ares, cadastrée section 01 n° 172, est composée d'une partie avant de 4,5 ares et d'un terrain arrière de 1,60 ares pouvant en être détaché.

Le propriétaire riverain de la partie arrière du terrain, M. Jean-Paul BRUN, a par ailleurs manifesté son intérêt pour l'achat du terrain de 1,60 ares si celui-ci venait à être mis en vente séparément.

La commune a sollicité, à titre dérogatoire, une évaluation du Domaine qui a rendu l'avis suivant :

- maison et terrain intégré de 4,5 ares : 95 000 €
- terrain détaché de 1,60 ares : 20 800 €

Le Conseil municipal, après délibération,

- **SOLLICITE** la division de la parcelle cadastrée section 1 n° 172 ;
- **PROPOSE** à Mme Jessica LITTY et M. Mickael VUILLEMARD l'achat de la maison et du terrain intégré de 4,5 ares au prix de 95 000 € ;
- **PROPOSE** à M. Jean-Paul BRUN l'achat du terrain à détacher de 1,60 ares.

## 5. TRAVAUX DE SÉCURISATION DU VILLAGE

### A) Rue du Château d'Eau

Suite à la décision prise en Conseil municipal du 28 mars 2019, un radar pédagogique a été acheté et installé dans la rue du Château d'Eau afin d'obtenir des mesures de vitesse des véhicules.

Dominique VOGT indique que 12 000 véhicules ont été comptabilisés en quinze jours (du 29 avril au 14 mai) et communique les excès de vitesse enregistrés :

	51 – 60 km/h	61 – 70 km/h	> 70 km/h
Véhicules entrants	93	11	
Véhicules sortants	41	14	12 (dont 2 > 100 km/h)

Suite à un débat portant sur la nécessité ou non de réaliser des aménagements, le coût engendré et les éventuelles nuisances pour les riverains, le Conseil municipal demande qu'une consultation des riverains soit réalisée afin de leur exposer les propositions d'aménagement et de recueillir leurs avis.

Cette réunion publique sera prévue courant juin, de manière à pouvoir prendre une décision définitive au prochain Conseil municipal.

Pour rappel, le plateau de l'entrée Est du village a d'ores et déjà été validé lors de la réunion du 28/03/2019.

### B) Entrées de village Nord et Sud

Dominique VOGT rappelle les propositions d'aménagements présentées par COCYCLIQUE :

- **Entrée Nord** : un ilot asymétrique en entrée d'agglomération et/ou d'un plateau au niveau du début de la piste cyclable et de l'entrée des trois premières habitations.
- **Entrée Sud** : un ilot en entrée d'agglomération et/ou d'un plateau au niveau de la salle des fêtes et de l'intersection avec la rue des Merisiers.

Le choix des aménagements à réaliser est laissé à la libre décision du Conseil municipal : réalisation des quatre aménagements ou seulement de l'une ou l'autre des propositions.

Pour rappel, s'agissant de routes départementales, la commune doit au préalable déposer un dossier au Conseil Départemental pour validation. En cas d'acceptation, les travaux devront être réalisés en 2020.

Dominique VOGT communique les montants estimatifs associés à chaque projet :

#### **Entrée NORD**

##### PLATEAU

Part communale	60 237,10 € HT
Part départementale	43 671,15 € HT
<b>TOTAL plateau</b>	<b>103 908,25 € HT</b>

##### ILOT

Part communale	65 322,10 € HT
Part départementale	60 274,80 € HT
<b>TOTAL ilot</b>	<b>125 596,90 € HT</b>

#### **Entrée SUD**

##### PLATEAU

Part communale	89 839,60 € HT
Part départementale	78 459,30 € HT
<b>TOTAL plateau</b>	<b>168 298,90 € HT</b>

##### ILOT

Part communale	56 083,60 € HT
Part départementale	47 240,55 € HT
<b>TOTAL ilot</b>	<b>103 324,15 € HT</b>

Après discussion, un vote donne le résultat suivant :

- Création des deux plateaux : 12 voix
- Création des deux ilots : 1 voix
- Abstentions : 2

Au vu de ce résultat, le Conseil municipal,

- **DÉCIDE** de faire réaliser un plateau côté Nord et un plateau côté Sud, pour un montant total de 272 207,15 € HT (dont 150 076,70 € de part communale et 122 130,45 € de part départementale) ;
- **DEMANDE** le dépôt du dossier au Conseil Départemental du Haut-Rhin ;
- **S'ENGAGE**, si le dossier venait à être retenu par la commission compétente, à procéder aux travaux en 2020.

## 6. PLACE DE L'ÉGLISE

M. le Maire présente le plan dessiné par le cabinet SETUI concernant l'aménagement de la place de l'église suite à la démolition de la maison d'habitation.

Le projet comporte sept places de stationnement, dont deux pour personnes à mobilité réduite. Le reste de la parcelle serait engazonnée et plantée.

Vu le projet présenté, le Conseil municipal **DÉCIDE** de lancer la consultation pour l'aménagement de la place de l'église.

## 7. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PÉRISCOLAIRE

M. le Maire présente les travaux du comité de pilotage qui s'est réuni régulièrement depuis novembre 2018 pour analyser les besoins et les enjeux et élaborer le programme technique détaillé de l'opération. Cette phase d'études de programmation a été coordonnée par l'ADAUHR dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le projet soumis au Conseil municipal consiste en la construction d'un nouvel accueil de loisirs périscolaire, en remplacement du bâtiment La Farandole qui n'est plus adapté en termes de capacité d'accueil. Le nouveau bâtiment serait implanté sur les parcelles cadastrées section 2 n° 158 et 162 ainsi que sur une partie du terrain arrière du presbytère.

Entendu l'exposé de M. le Maire sur les nécessités et les conditions du projet de construction d'un nouveau périscolaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de lancer la procédure de sélection du maître d'œuvre selon la procédure adaptée ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'opération, à savoir les frais d'insertion et les honoraires de maîtrise d'œuvre, sont inscrits au budget primitif 2019 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées et à signer les actes y afférent.

Le projet étant en partie implantée sur le terrain du presbytère, M. le Maire annonce qu'il soumettra les plans aux membres du Conseil de fabrique. Enfin, une demande officielle sera présentée à l'archevêché de Strasbourg.

## 8. DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION CELTIC’HARDT

M. le Maire fait lecture d’un courrier de l’association Celtic’Hardt demandant une subvention exceptionnelle à la commune à l’occasion des 10 ans de la Hardty Fest qui aura lieu les 29 et 30 juin 2019 au Poney-Parc.

Après délibération et à l’unanimité, le Conseil municipal **DÉCIDE** de ne pas octroyer de subvention exceptionnelle à l’association Celtic’Hardt car celle-ci n’a pas son siège à Blodelsheim.

## 9. BUDGET EAU – DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N° 1

Afin de procéder à un réenregistrement du remboursement de l’avance versée à l’entreprise WERNER dans le cadre du marché de renouvellement du réseau d’eau potable (2017), un ajustement de crédits est nécessaire en section d’investissement, comme suit :

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>INVESTISSEMENT</b>			
2315 - 041	Installations, matériel et outillage technique	+ 20 085 €	
238 - 041	Avances et acomptes versés sur commandes d’immo. corporelles		+ 20 085 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 20 085 €</b>	<b>+ 20 085 €</b>

Après exposé, le conseil municipal, à l’unanimité, **AUTORISE** la modification ainsi présentée.

## 10. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

### a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées :

- déclarations préalables n° 19 B 0012 à 0019
- permis de construire n° 19 B 0005

### b) Informations de la communauté de communes « Pays Rhin-Brisach »

**PLUi** : M. SAUTER a sollicité le classement de la zone jouxtant la gravière (environ 25 hectares) en zone graviérable. Si cette demande aboutit, un volume considérable de gravier pourrait être extrait, entraînant des nuisances certaines et un transit important dans le village.

### c) Syndicat d’Electricité et de Gaz du Rhin – rapport d’activité 2018

M. le Maire communique le rapport d’activité 2018 du Syndicat d’Electricité et de Gaz du Rhin, qui l’adresse annuellement aux collectivités qui en sont membres.

### d) Calendrier

Les prochaines réunions du Conseil municipal sont fixées aux :

- mardi 09 juillet
- jeudi 19 septembre

- jeudi 31 octobre
- jeudi 12 décembre

e) Divers

M. le Maire : dans le cadre du festival Les Musicales du Rhin organisé par la Communauté de communes, la Musique de la Légion Etrangère se produira à la salle des fêtes de Blodelsheim le vendredi 7 juin à 20h30.

Dominique VOGT : la société Voisins Vigilants ne proposera finalement pas de dispositifs d'alarmes. Il conviendra alors de décider si la commune poursuit ce projet et, le cas échéant, de choisir un prestataire.

Florent BEAUDELOT :

- Rappelle que le poteau du « STOP » à l'intersection de la rue du Calvaire et du chemin rural dit « Roemerstraessle » est à terre et dangereux en l'état.
- Demande quelle suite sera donnée à la demande de réfection de la porte principale de l'Eglise par le Conseil de fabrique.

M. Le Maire indique que la demande portait sur des réparations pour un montant d'environ 8 000 €. Cependant, vu l'état général de la porte, il est plus opportun de la faire remplacer. Pour cela des devis ont été sollicités auprès de plusieurs entreprises et une demande de subvention a été présentée au Département du Haut-Rhin au titre de la politique de développement territorial.

Corinne INVERNIZZI : le Barathon du 3 et 4 mai s'est bien passé mais sans affluence record, notamment en raison d'une météo peu clémente et d'autres manifestations prévues le même week-end.

La séance est levée à 22 h 30.

Blodelsheim, le 6 juin 2019

Le Maire,



François BERINGER